



Désertion militaire, casier judiciaire restera-t-il vierge?

Par **Frédo**, le **16/08/2010** à **19:21**

Bonjour, rn
je suis dans l'armée de terre depuis plus de 3 ans et j'ai un contrat de 5 ans. Ne supportant plus la vie militaire, je compte désertier d'ici peu de temps, je connais les risques mais je souhaite savoir si ce sera marqué dans mon casier judiciaire ?
Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **17/08/2010** à **14:37**

Commencez par aller voir votre supérieur, ou l'aumônier ou l'assistante sociale, le médecin, enfin, quelqu'un de l'armée pour vous conseiller de l'intérieur et tenter d'avoir une résiliation anticipée de votre contrat d'engagement.
Le problème n'est pas le casier judiciaire, vous allez être recherché et vivre comme un criminel en fuite. Vous risquez 3 ans de prison. Vous supporterez mieux 3 ans de prison que moins de 2 ans de vie militaire ?
Vous avez fait un choix, assumez-le, il ne vous reste que moins de deux ans à tirer et en attendant, renseignez-vous sur la possibilité d'une résiliation anticipée.

Par **Frédo**, le **24/10/2010** à **10:55**

Rebonjour, ça y est, j'ai déserté depuis 2 mois, j'ai été convoqué par la gendarmerie à peu près 1 mois après la date de ma désertion pour faire un compte rendu de désertion, j'ai donc dû expliquer pourquoi je partais (il faut des raisons valables), ils ont pris mes empreintes et des photos de moi de profile et de face. puis ils m'ont laissé partir avec une bonne chance

dans la vie civile >> . Mon casier judiciaire ne reste pas vierge, il est écrit sur le troisième volet que j'ai déserté mon bataillon à tel date pour les raisons suivantes ... et c'est tout, avec ça on peut même faire un métier dans la fonction publique. J'ai ensuite eu une lettre de mon bataillon environ 1 mois et demi après mon passage à la gendarmerie, qui disait que j'étais licencié mais que je ne peux pas toucher le chômage. et c'est tout, à présent je vis une vie formidable et je ne regrette pas une seconde mes actes. rnrnBon courage pour les suivants, faites ça bien.

Par **rrousseau22**, le **24/10/2010 à 13:28**

Bonjour Frédéric
Je suis très très content pour toi, je te souhaite beaucoup de bonheur dans ta vie. Juste pour info, Frédéric. J'ai été contacté par un magazine et ils recherchent des témoignages de déserteurs... Ce en quoi ils sont intéressés, ce sont les raisons qui poussent tant de jeunes gens à désertir... Ton témoignage pourrait les intéresser. Si tu es intéressé, vas sur ce site et présentes-toi....
Cordialement
RRousseau22

Par **mimi493**, le **24/10/2010 à 14:47**

Depuis "2 mois" ? ça ne préjuge donc pas qu'il n'y aura pas convocation au tribunal pour jugement (ça peut prendre plusieurs mois, voire années)

Par **pikka**, le **26/02/2011 à 15:36**

Ne t'inquiète pas une désertion, de nos jours n'intéresse guère nos tribunaux, car beaucoup trop d'affaires plus importantes sont en cours, moi ça fait trois ans et pas de nouvelle et je n'en aurais pas (c'est une certitude car je connais beaucoup de monde qui travaille dans le juridique, étude d'huissiers, tribunal, etc ... bonne chance ^^).

Par **anaisftv**, le **10/07/2012 à 17:52**

Bonjour,
Je suis journaliste et je souhaiterais réaliser un reportage sur la désertion au sein de l'armée. Peut-être que certains d'entre vous accepteraient de me raconter en détails leur expérience. C'est un sujet méconnu qui mérite d'être. Je vous remercie de votre aide qui me sera très utile. n'hésitez pas à me contacter au 06 89 08 39 12 ou sur anais.bard@francetv.fr
Cordialement.

Par **doudou63200**, le **25/01/2013 à 12:48**

pourquoi les militaires licenciés pour avoir déserté ont-ils pas droit au chômage ?

Par **dou'**, le **08/02/2013 à 23:55**

bonsoir cela fais 1 ans que je suis déserteuse,j'ai était militaire pendant 1 ans et demie,et je voudrais savoir ce que je risque,sachant que récemment la gendarmerie a contacté ma famille en disant qu'il me recherché et qu'il fallait que je les contacte mais je ne l'ai pas fais car j'ai peur,je ne regrette pas mon choix mais j'ai peur des conséquence,est ce que quelqu'un peu me dire ce que je risque exactement ?

Par **babylon**, le **16/05/2013 à 14:12**

slt a tout j ai deserté et je vouler savoir si mon casier judiciaire et virge

Par **somy**, le **21/06/2013 à 16:04**

bonjour j'ai "déserté" de l armée de terre en 2004,pas de poursuites ni de convocation , donc mon contrat a été résilié pour faute grave contre la discipline ,je voudrais savoir si mon casier judiciaire BULLETIN N°2 comporte des mentions?rnrnMerci

Par **perseverance424**, le **25/03/2014 à 12:54**

bonjour j'aimerais avoir des renseignements a propos de la desertion

Par **perseverance424**, le **25/03/2014 à 12:55**

svp

Par **perseverance424**, le **25/03/2014 à 12:58**

c'est assez urgent j'aimerais si possible et sans vouloir vous derangez avoir des reponses concretes

Par **slim007**, le **24/07/2014 à 23:07**

Bonsoir a tous. Voici ma situation je suis actuellement a l'armée j'ai donc décider de résilier mon contrat car dans le civil j'ai obtenue un cdi dans une entreprise civil. J' ai donc rédigé un

compte rendu avec promesse d'embauche a l'apui. Cependant je m'attend a eu reponse negatif de la par de la DRHAT. Ma question et la suivante pensez vous que je pourais faire apel a un avocat poir faire valoir mes droit.?

Par **Baptiste du 53**, le **29/09/2017** à **17:44**

Bonjour je m appelle baptiste j ai déserté mon régiment en 2013 car j avais un CDI et que l armée na pas voulu casser mon contrat alors j avais décider de déserté et depuis je vie très bien et jamais eu de gros souci